Accusé de réception en préfecture
001-210102497-20221020-DB-20221020-007-DE
Date de télétransmission : 24/10/2022
Date de réception préfecture : 24/10/2022

Miribel
LE MAS RILLIER . LES ECHETS

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 20 octobre 2022

Date de convocation et d'affichage : 14 octobre 2022

DL-20221020-007

L'an deux mille vingt-deux et le vingt octobre, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Annie GRIMAUD	X	
Guy MONNIN, 1er Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Josiane BOUVIER, 2e Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Jean-Marc BODET, 3e Adjoint		X	Vanessa GERONUTTI		X
Anne-Christine DUBOST, 4e Adjoint	X		Tanguy NAZARET	X	
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5e Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET		X
Daniel AVEDIGUIAN, 6e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Marion MÉLIS, 7e Adjoint	X		Patrick GUINET		X
Georges THOMAS	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Annie CHATELARD	X		Patricia DRAI		X
Jean-Michel LADOUCE	X		Sylvie VIRICEL		X
Corinne SAVIN	X		Nathalie DESCOURS	X	
Jean COMTET	X		Isabelle LOUIS COMME	X	
Hervé GINET		X	Emilie NGUYEN		X
Laurent TRONCHE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Jean-Marc BODET	Guy MONNIN
Hervé GINET	Daniel AVEDIGUIAN
Sonia FAVIÈRE	Marion MÉLIS
Vanessa GERONUTTI	Jean-Pierre GAITET
Margaux CHAROUSSET	--
Patrick GUINET	--
Patricia DRAI	Alain ROUX
Sylvie VIRICEL	Marie Chantal JOLIVET
Emilie NGUYEN	--

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Jean-Michel LADOUCE	68,9%	29	20	26

FINANCES

Décision Modificative n° 3 – Budget communal

Monsieur Jean-Marc BODET, adjoint aux Finances et à la Prospective, rappelle le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L.1612-11 ainsi que la délibération du Conseil municipal en date du 17 mars 2022, DL-20220317-009, approuvant le budget 2022 de la commune,

Accusé de réception en préfecture
001-210102497-20221020-DB-20221020-007-DE
Date de télétransmission : 24/10/2022
Date de réception préfecture : 24/10/2022

Il indique qu'il apparait nécessaire d'apporter des modifications au budget principal et de procéder aux diminutions, ouvertures et virements de crédits tels que figurant dans le tableau comptable annexé pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables indispensables à l'activité de la ville,

Les modifications du budget principal porteront sur :

- En fonctionnement :
  - Une augmentation de crédits de 89 900 €, au chapitre 011 Charges à caractère général, comprenant :
    - A l'article 60612 – Energie-Electricité une augmentation de 152 000 €, compte tenu de l'augmentation des prix de l'énergie.
    - A l'article 6288 – Autres services extérieurs une diminution de crédits de 62 100 €, finançant partiellement la modification ci-dessus.
  - Une augmentation de crédits de 100 000 € au chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés, à l'article 64111 – Rémunération principale, comprenant :
    - L'augmentation de 3,5% du point d'indice servant de base de calcul à la rémunération des fonctionnaires ayant eu un impact global sur le 012 d'environ 80 000 €
    - Une augmentation de 20 000 € de frais divers en prévision de toute variation inattendue.
  - Une réduction de 22 000 € du chapitre 014 – Atténuation de produits, comprenant :
    - L'inscription de 3 000 € à l'article 739115 – Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU, la Commune ayant eu un prélèvement sur ses recettes au titre du pourcentage de logements sociaux par rapport au nombre de logement d'habitation.
    - La diminution de crédits à l'article 73925 – Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), le prélèvement sur les recettes de la Communes ayant été moindre que prévu pour l'exercice 2022.
  - Une augmentation de crédits de 5 000 € au chapitre 67 -Charges exceptionnelles, imputée au 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs), pour une régularisation de redevance d'occupation du domaine public.
  - Une réduction de crédits de 172 900 € au 022 - Dépenses imprévues permettant le financement des augmentations de crédits précédentes.

Ces modifications sont neutres sur le total des dépenses de la section de fonctionnement.

- En Investissement :
  - Augmentation de crédits de 13 000 €, au chapitre opération N°195 – « TRAVAUX CHEMIN SOUS LES BALMES » pour finaliser les derniers travaux de cette opération. Ces crédits sont compensés par une diminution du même montant du chapitre opération N° 204 – « AMENAGEMENT DU PARC BUTTARD ».

Accusé de réception en préfecture
001-210102497-20221020-DB-20221020-007-DE
Date de télétransmission : 24/10/2022
Date de réception préfecture : 24/10/2022

Ces modifications sont neutres sur le total des dépenses de la section d'investissement.

Les modifications concernées sont présentées dans le tableau ci-après, et sont détaillées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Fonctionnement

	Dépenses		**Recettes**	
Chapitre /Article	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011- Charges à caractère général	**62 100,00 €**	**152 000,00 €**		
60612 – Energie-Electricité		152 000,00 €		
6288 – Autres services extérieurs	62 100,00 €			
012 – Charges de personnel et frais assimilés		**100 000,00 €**		
64111 – Rémunération principale		100 000,00 €		
014 – Atténuation de produits	**25 000,00 €**	**3 000,00 €**		
739115 – Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU		3 000,00 €		
739223 – Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	25 000,00 €			
67 – Charges exceptionnelles		**5 000,00 €**		
673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs)		5 000,00 €		
022 – Dépenses imprévues (fonctionnement)	**172 900,00 €**			
022 – Dépenses imprévues (fonctionnement)	172 900,00 €			
Total FONCTIONNEMENT	**260 000,00 €**	**260 000,00 €**		

Accusé de réception en préfecture
001-210102497-20221020-DB-20221020-007-DE
Date de télétransmission : 24/10/2022
Date de réception préfecture : 24/10/2022

Investissement

	Dépenses		Recettes	
Chapitre opération /Article	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
195 – TRAVAUX CHEMIN SOUS LES BALMES		**13 000,00 €**		
204 - AMENAGEMENT DU PARC BUTTARD	**13 000,00 €**			
TOTAL INVESTISSEMENT	**13 000,00 €**	**13 000,00 €**		

TOTAL GENERAL		**0,00 €**	**0,00 €**

Il convient pour le Maire d'inviter le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

APPROUVE la décision modificative budgétaire n°3 à appliquer au budget communal.

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	1

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 20 octobre 2022

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET